

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

Afférents au Bureau Syndical	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	10

L'an deux mille dix-neuf

et le quatorze novembre

à 17 heures 00, Le Bureau Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL**Date de la convocation**

4 novembre 2019

Nombre de Membres présents : 10

Madame/Monsieur : Thierry NOCTON, Dominique CROQUET, Alain HURPET, Francis CHAUMONT, Jean-Michel THIRY, Marie-France KUBIAK, Roland CANIVENQ, Jean-pol RICHELET, Joël CARRE.

Date d'affichage

15 novembre 2019

Absents excusés : Michel MEIS, Vincent FLEURY, André GROSSELIN, Jacques MACHAULT.

Objet de la Délibération**EXERCICE 2019
DECISION
MODIFICATIVE
BUDGETAIRE N° 1****EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET GENERAL :**Dépenses d'investissement :****Chapitre 21 – immobilisations corporelles :**

2183, matériel informatique : - 106,00 €

Chapitre 10 – dotations – fonds divers et réserves :

10222, FCTVA : + 106,00 €

BUDGET ANNEXE POTABLE :**Dépenses de fonctionnement :****Chapitre 011 – charges à caractère général :**

6184, formation : - 236,80 €

Chapitre 67 – charges exceptionnelles :

673, titres annulés sur exercices antérieurs : + 236,80 €

VOTE :POUR : 10
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00**DELIBERATION
N° 2019-04**

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le

ID : 008-240800912-20191114-B201904-DE

BUDGET ANNEXE SPANC :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 – charges exceptionnelles :

673, titres annulés sur exercices antérieurs : + 1 500,00 €

Chapitre 011 – charges à caractère général :

611, prestations de services : - 1 500,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée :

45811702, opérations pour le compte de tiers : + 500,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée :

45821702, opérations pour le compte de tiers : + 500,00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président,

Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 15 novembre 2019

et publication ou
notification

du 15 novembre 2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le

ID : 008-240800912-20191114-B201904-DE